

Durée de validité d'un devis signé

Par hardi, le 23/01/2008 à 16:03

Bonjour,

Cela va faire 4 mois que nous avons signé pour un devis pour la taille des arbres et arbustes auprès d'un paysagiste. Nous n'avons eu aucune confirmation de réception de notre devis signé et sans réponse de leur part nous avions décidé de renoncer à leurs services. Je précise qu'il n'y avait aucune date de durée de validité sur le devis. Puis-je à présent refuser les travaux purement et simplement ou suis-je obligée de les faire exécuter par cette société. Aujourd'hui ils ont pris contact et vos me rappeller dans l'heure, je ne sais que leur dire, j'ai également trouvé moins cher.....

Merci pour votre réponse rapide je l'espère...

Salutations